

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N° 8/2016-2017 pour la demande d'autorisation d'entreprendre la réalisation d'un bâtiment multifonction et d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 39'420.- TTC

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de Messieurs Gehri, Biedermann, Schlegel et Tritten s'est réunie à trois reprises afin d'examiner le préavis municipal N°8/2016-2017 relatif à la demande mentionnée ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 11 et le 22 novembre 2016. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité et pour les réponses précises qui nous ont été fournies.

Vous avez à voter le démarrage du projet le plus important que la Municipalité a l'intention d'entreprendre durant la législature 2016-2021. Il aura une emprise importante sur la vie sociale des habitant(e)s, sur la situation financière de la commune et en conséquence sur le taux d'imposition.

Comme annoncé au point 4 du préavis, un vote de crédit d'étude sera soumis au conseil général le 20 juin 2017. Par conséquent, la Commission des Finances se prononce favorablement à l'octroi d'un crédit d'étude préliminaire de 39'420CHF, pour autant que le Conseil Général vote en faveur du point 1 du préavis susmentionné.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Finances recommande au Conseil Général d'accepter le Préavis N° 8 / 2016-2017.

Pour la Commission des Finances,



Mark Tritten



Marcel Biedermann



Bernard Gehri



Michaël Schlegel

Vich, le 29 novembre 2016